



RÈGLEMENT FINANCIER – UNIFORMES 2026-2027

Le présent règlement financier définit les conditions financières applicables à la vente des uniformes par le Bureau Uniformes et Services de l'École Du Nord. Il précise notamment les modalités de paiement, de remboursement, de retour ainsi que les dispositions financières liées aux achats d'uniformes

1. Conditions d'achat et modalités de paiement

L'achat des uniformes s'effectue exclusivement auprès du Bureau Uniformes et Services. Les paiements sont acceptés par carte bancaire, Juice et virement bancaire. Les articles sont vendus sous réserve de leur disponibilité au moment de l'achat.

2. Politique de remboursement

Tout remboursement consécutif à un retour accepté sera effectué par virement bancaire dans un délai maximal de deux semaines. Les articles soldés ou en déstockage ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

3. Modalités financières des échanges

Les échanges pour un montant équivalent sont gratuits. En cas d'article d'un montant supérieur, la différence est à la charge du parent. En cas d'échange contre un article d'une valeur inférieure, aucun remboursement de la différence ne sera effectué et le montant correspondant à la différence sera conservé comme avoir sur le compte client et pourra être utilisé lors d'un prochain achat.

4. Dispositions applicables aux bénéficiaires de la Bourse Entretien

Les familles bénéficiant d'une prise en charge à 100 % au titre de la Bourse Entretien règlent leurs achats conformément aux procédures en vigueur avant remboursement des dépenses admissibles.